



202205-002

mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220523-202205_0002-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 23 Mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

Procurations : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

Absents : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

Date de convocation : 13 Mai 2022

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Zonage Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « assainissement » (assainissement collectif et non collectif) est désormais exercée par Lannion Trégor Communauté. Lors du transfert de cette compétence à Lannion Trégor Communauté, le plan pluriannuel d'investissement (P.P.I) mis en place prévoyait, entre autre, la desserte par l'assainissement collectif du quartier d'habitation de Kerbiquet.

La réalisation de ce projet nécessite la modification du plan de zonage assainissement de notre commune, approuvé le 15 septembre 1998.

Le service « eaux et assainissement » de Lannion Trégor Communauté a élaboré un projet de révision du zonage assainissement de la commune portant sur :

- La mise en œuvre d'un réseau de collecte assorti d'un poste de refoulement pour le quartier de Kerbiquet ;
- La soustraction des parcelles répertoriées en zones humides, 9 ha seraient retirés du périmètre de 1998 ;
- La réhabilitation de la station d'épuration dont la capacité organique passerait à 1700 E.H et la capacité hydraulique à 911 m3/ jour, avec reprise des différents ouvrages ;

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette proposition de révision du zonage assainissement de la commune.

Après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'émettre un avis favorable au projet de révision du zonage assainissement de la commune élaboré par le service « eaux et assainissement » de Lannion Trégor Communauté.

Pour extrait conforme,



Le Maire

Maurice OFFRET